

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)



IT002 – COLLE BLUETITE PVC SOUPLE

Version: 3
Date de révision: 07/08/2019

Page 1 de 14
Date d'impression: 18/09/2019

SECTION 1: IDENTIFICATION DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE.

1.1 Identificateur de produit.

Nom du produit: COLLE BLUETITE PVC SOUPLE
Code du produit: IT002

1.2 Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées.

Adhésif spécialement pour tuyaux PVC souple et raccords PVC pression.

Usages non recommandés:

Usages différents de ceux recommandés.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité.

Entreprise: **IT3 S.A.**
Adresse: POL.IND. CAN BARRI C/ DELS ESQUEIS,25
Ville: 08415 BIGUES I RIELLS
Province ou région: BARCELONA
Numéro de Téléphone: +34 938656828
Fax: +34 938658926
E-mail: info@it3sa.com
Web: www.it3sa.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence: +34 938656828 (Disponible seulement en horaire de bureaux; Lundi-Jeudi; 09:00-18:00-
Vendredi 08:00 à 14:00) service d'information toxicologique (Institut National de médecine légale et toxicologie) Téléphone:
+ 34 915620420. Informations en espagnol (24h/365 jours). Uniquement dans le but de fournir la réponse sanitaire d'urgence.

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS.

2.1 Classification du mélange.

Conformément au Règlement (UE) No 1272/2008:

Eye Irrit. 2 : Provoque une sévère irritation des yeux.

Flam. Liq. 2 : Liquide et vapeurs très inflammables.

STOT SE 3 : Peut irriter les voies respiratoires.

STOT SE 3 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2 Éléments d'étiquetage.

Étiquetage conformément au Règlement (UE) No 1272/2008:

Pictogrammes:



Mention d'avertissement:

Danger

Phrases H:

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)



IT002 – COLLE BLUETITE PVC SOUPLE

Version: 3

Date de révision: 07/08/2019

Page 2 de 14

Date d'impression: 18/09/2019

Phrases P:

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans une station de traitement autorisé

Phrases EUH:

- EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Contient:

butanone,méthyléthylcétone
Acétate d'éthyle

2.3 Autres dangers.

Le produit peut avoir des risques supplémentaires suivantes:
Ne pas ingérer

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS.

3.1 Substances.

Pas Applicable.

3.2 Mélanges.

Substances qui présentent des risques pour la santé ou pour l'environnement conformément à le Règlement (CE) No. 1272/2008, une limite d'exposition professionnelle leur est assignée, elles sont classifiées comme PBT/vPvB ou figurent sur la liste des substances candidates:

Identifiants	Nom	Concentration	(*)Classification Règlement (CE) No 1272/2008	
			Classification	Limites de concentration spécifiques
Index No: 606-002-00-3 CAS No: 78-93-3 CE No: 201-159-0 Registration No: 01-2119457290-43-XXXX	[1] butanone,méthyléthylcétone	>= 25% < 50 %	Eye Irrit. 2, H319 - Flam. Liq. 2, H225 - STOT SE 3, H336	-
Index No: 607-022-00-5 CAS No: 141-78-6 CE No: 205-500-4 Registration No: 01-2119475103-46-XXXX	[1] Acétate d'éthyle	>= 25% < 50 %	Eye Irrit. 2, H319 - Flam. Liq. 2, H225 - STOT SE 3, H336	-

(*) Le texte complet des phrases H est détaillé dans le section 16 de cette fiche de sécurité.

[1] Substance avec une limite d'exposition professionnelle (voir section 8.1).

SECTION 4: PREMIERS SECOURS.

4.1 Description des premiers secours.

En cas de doute ou si les symptômes persistent, demander l'assistance d'un médecin. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)



IT002 – COLLE BLUETITE PVC SOUPLE

Version: 3

Date de révision: 07/08/2019

Page 3 de 14

Date d'impression: 18/09/2019

En cas d'inhalation.

Mettre la victime de l'accident à l'air libre, la maintenir au chaud et en position de repos, si sa respiration est irrégulière ou s'interrompt, pratiquer sur cette dernière la technique de la respiration artificielle. Ne rien lui administrer par voie orale. Si la victime est inconsciente, la mettre dans une position adéquate et demander l'aide d'un médecin.

En cas de contact avec les yeux.

Enlever les lentilles de contact, le cas échéant c'est facile à faire. Rincer abondamment les yeux à l'eau claire et fraîche, pendant au moins 10 minutes, tout en étirant régulièrement les paupières vers le haut et demander l'aide d'un médecin. Ne pas permettre à la personne de se frotter l'œil affecté.

En cas de contact avec la peau.

Retirer les vêtements souillés. Nettoyer vigoureusement la peau avec de l'eau et du savon ou tout produit nettoyant adapté. NE JAMAIS utiliser de solvants ou diluants.

En cas d'ingestion.

En cas d'ingestion accidentelle, consulter immédiatement un médecin. Maintenir la victime en position de repos. NE JAMAIS provoquer le vomissement.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés.

Produit irritant, le contact répété et prolongé avec la peau ou les muqueuses peut provoquer des rougeurs, des ampoules ou une dermatite. L'inhalation de la brume de pulvérisation ou de particules en suspension peut provoquer des irritations des voies respiratoires, certains symptômes ne sont pas immédiats.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.

En cas de doute ou si les symptômes persistent, demander l'assistance d'un médecin. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Couvrir avec un pansement stérile sec. Protéger la zone affectée de la friction ou pression.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE.

Le produit est facilement inflammable, elle peut provoquer ou aggraver considérablement un incendie, il faut prendre les mesures de prévention nécessaires et écarter les risques. En cas d'incendie, il est recommandé d'appliquer les mesures suivantes:

5.1 Moyens d'extinction.

Moyens d'extinction appropriés:

Extincteur de type poudre ou CO₂. En cas d'incendies plus importants il est possible d'utiliser aussi la mousse résistant à l'Alcool et la pulvérisation d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés:

Pour l'extinction ne jamais utiliser un jet direct d'eau. En présence de tension électrique ne pas utiliser de l'eau ou de la mousse comme moyen d'extinction.

5.2 Dangers particuliers résultant du mélange.

Risques particuliers.

Le feu peut produire une épaisse fumée noire. En conséquence de la décomposition thermique, des substances dangereuses peuvent se former: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone. L'exposition à des substances produites suite à la combustion ou à la décomposition peut être dangereuse pour la santé.

En cas d'incendie, et en fonction de son ampleur peut atteindre se produire:

- Vapeurs ou gaz inflammables

5.3 Conseils aux pompiers.

Rafrâchir par pulvérisation d'eau tout réservoir, citerne ou récipient proche du feu ou de toute autre source de chaleur. Tenir compte de la direction du vent. Veiller à ce que les produits utilisés lors de l'extinction d'un incendie ne se déversent pas dans les systèmes d'évacuation d'eau, les égouts ou dans un cours d'eau. Suivez les instructions du plan ou des plans d'urgence et d'évacuation incendie si elles sont disponibles.

Équipement de protection anti-incendies.

En fonction de la magnitude ou de l'importance de l'incendie, l'utilisation de combinaisons de protection thermique, d'appareils de respiration individuels, de gants, de lunettes de protection ou de masques anatomiques faciaux et de bottes peut s'avérer nécessaire. Au cours de l'extinction et en fonction de l'ampleur et la proximité de feu, il peut être nécessaire des gants de

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)



IT002 – COLLE BLUETITE PVC SOUPLE

Version: 3

Date de révision: 07/08/2019

Page 4 de 14

Date d'impression: 18/09/2019

protection chimique et l'équipement de protection supplémentaires, costumes réfléchissants de chaleur ou des combinaisons étanches au gaz.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE.

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence.

Éliminer les points possibles d'inflammation et ventiler les locaux. Ne pas fumer. Éviter de respirer les fumées. Pour tout contrôle d'exposition et mesures de protection individuelle, voir section 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement.

Éviter la pollution des systèmes d'évacuation d'eau, des sources superficielles ou souterraines, ainsi que du sol et sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage.

Recouvrir pour nettoyage la totalité de la substance répandue à l'aide de produits absorbants non combustibles (terre, sable, vermiculite, farine fossile, etc.). Verser le produit ainsi que la substance absorbante dans un container adapté. La zone polluée doit immédiatement être nettoyée à l'aide d'un décontaminant adéquat. Verser le décontaminant ainsi que les restes du produit dans un récipient ouvert, les garder ainsi pendant quelques jours jusqu'à ce que plus aucune réaction ne se produise.

6.4 Référence à d'autres sections.

Pour tout contrôle d'exposition et mesures de protection individuelle, voir section 8.

Pour l'ultérieure élimination des résidus, se reporter aux recommandations décrites dans la section 13.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au niveau du sol. Elles peuvent former en se combinant avec l'air des mélanges explosifs. Éviter la formation de concentrations de vapeur dans l'air, inflammables ou explosives; éviter des concentrations de vapeur supérieures aux limites d'exposition dans le travail. Le produit ne peut être utilisé que dans des zones où toute flamme non protégée ou toute source de chaleur ont été supprimées. Le réseau électrique doit être adéquatement protégé et aux normes.

Le produit peut se charger d'électricité statique: lors du transvasement du produit utiliser toujours des prises de terre. Les opérateurs doivent toujours être équipés de chaussures et de vêtements anti-statiques et les sols doivent être conducteurs.

Garder le produit dans son conditionnement bien fermé, loin de toute source de chaleur, étincelles ou feu. Ne jamais utiliser d'outil susceptible de produire des étincelles. Pour la protection personnelle se reporter à la section 8.

Il est formellement interdit de fumer, manger ou boire dans la zone d'application du produit.

Respecter la législation relative à la Sécurité et à l'Hygiène dans le cadre du travail.

Ne jamais utiliser la pression pour vider les containers, ces derniers n'ayant pas été conçus pour résister à la pression. Conserver le produit dans un récipient de même matériau que le récipient ou container original.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités.

Magasiner le produit en accord avec la législation locale correspondante. Tenir compte des indications portées sur l'étiquette. Conserver les containers entre 5 et 35°, dans un endroit sec et bien aéré, à l'écart de toute source de chaleur et protégé de la lumière du soleil. Garder à l'écart de toute flamme. Éloigner de tout agent oxydant ou matériau hautement acide ou alcalin. Ne pas fumer. Refuser l'accès au personnel non autorisé. Une fois ouvert, tout container doit être précautionnement refermé et positionné verticalement afin d'éviter toute chute ou renversement.

Le produit n'est pas affecté par la Directive 2012/18/UE (SEVESO III).

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s).

Adhésif spécialement pour tuyaux PVC souple et raccords PVC pression.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

8.1 Paramètres de contrôle.

Limite d'exposition pendant le travail pour:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)



IT002 – COLLE BLUETITE PVC SOUPLE

Version: 3
Date de révision: 07/08/2019

Page 5 de 14
Date d'impression: 18/09/2019

Nom	N. CAS	Pays	Valeur limite	ppm	mg/m ³
butanone,méthyléthylcétone	78-93-3	Koninkrijk België/Royaume de Belgique/Königreich Belgien [1]	Huit heures	200	600
			Court terme	300	900
		Schweiz [2]	Huit heures	200	590
			Court terme	200	590
		France [3]	Huit heures	200	600
			Court terme	300	900
Acétate d'éthyle	141-78-6	Koninkrijk België/Royaume de Belgique/Königreich Belgien [1]	Huit heures	400	1461
			Court terme		
		Schweiz [2]	Huit heures	400	1400
			Court terme	800	2800
		France [3]	Huit heures	400	1400
			Court terme		

[1] According "Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle" (VLEP) or "Grenswaarden voor Beroepsmatige Blootstelling" (GWBB) list adopted by Belgian Ministry of Employment and Labour.

[2] Laut Grenzwerte am Arbeitsplatz, adoptiert für Schweizerische Unfallversicherungsanstalt Suva.

Selon la liste de Valeurs limites d'exposition aux postes de travail adoptés par Caisse nationales suisse d'assurance en ca d'accidents Suva.

[3] Selon la liste de Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France adoptés par Institut national de la recherche scientifique.

Le produit ne contient pas de substances avec des Valeurs Limites Biologiques.

Niveaux de concentration DNEL/DMEL:

Nom	DNEL/DMEL	Type	Valeur
butanone,méthyléthylcétone CAS No: 78-93-3 EC No: 201-159-0	DNEL (Workers)	Inhalation, Long-term, Systemic effects	600 (mg/m ³)
	DNEL (General population)	Inhalation, Long-term, Systemic effects	106 (mg/m ³)
	DNEL (Workers)	Cutané, Long-term, Systemic effects	1161 (mg/kg bw/day)
	DNEL (General population)	Cutané, Long-term, Systemic effects	412 (mg/kg bw/day)
	DNEL (General population)	Oral, Long-term, Systemic effects	31 (mg/kg bw/day)
	DMEL (General population)	Inhalation, Long-term, Systemic effects	106 (mg/m ³)
	DMEL (General population)	Cutané, Long-term, Systemic effects	412 (mg/m ³)
	Acétate d'éthyle CAS No: 141-78-6 EC No: 205-500-4	DNEL (Workers)	Inhalation, Long-term, Systemic effects
DNEL (Workers)		Inhalation, Long-term, Local effects	734 (mg/m ³)
DNEL (General population)		Inhalation, Long-term, Local effects	367 (mg/m ³)
DNEL (Workers)		Inhalation, Acute, Local effects	1468 (mg/m ³)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)



IT002 – COLLE BLUETITE PVC SOUPLE

Version: 3
Date de révision: 07/08/2019

Page 6 de 14
Date d'impression: 18/09/2019

	DNEL (General population)	Inhalation, Acute, Local effects	734 (mg/m ³)
	DNEL (Workers)	Cutané, Long-term, Systemic effects	63 (mg/kg bw/day)
	DNEL (General population)	Cutané, Long-term, Systemic effects	37 (mg/kg bw/day)
	DNEL (General population)	Oral, Long-term, Systemic effects	37 (mg/kg bw/day)

DNEL : Derived No Effect Level, (niveau sans effets secondaires) niveau d'exposition à la substance en dessous duquel ne sont pas prévus d'effets défavorables.

DMEL: Derived Minimal Effect Level (niveau avec effets secondaires minimums) Niveau d'exposition correspondant à un risque faible, ce risque doit être considéré comme le minimum tolérable.

Niveaux de concentration PNEC:

Nom	Détails	Valeur
butanone, méthyléthylcétone CAS No: 78-93-3 EC No: 201-159-0	eau (eau fraîche)	55,8 (mg/L)
	eau (eau marine)	55,8 (mg/L)
	Sol	22,5 (mg/kg soil dw)
	eau (rejets intermittents)	55,8 (mg/L)
	STP	709 (mg/L)
	sédiment (eau fraîche)	284,74 (mg/kg sediment dw)
	sédiment (eau marine)	284,7 (mg/kg sediment dw)
	oral (Danger pour les prédateurs)	1000 (mg/kg food)
Acétate d'éthyle CAS No: 141-78-6 EC No: 205-500-4	eau (eau fraîche)	0,24 (mg/L)
	eau (eau marine)	0,024 (mg/L)
	eau (rejets intermittents)	1,65 (mg/L)
	sédiment (eau fraîche)	1,15 (mg/L)
	sédiment (eau marine)	0,115 (mg/L)
	Sol	0,148 (mg/kg soil dw)
	STP	650 (mg/L)
	oral (Danger pour les prédateurs)	0,2 (g/kg food)

PNEC: Predicted No Effect Concentration, (Concentration prévue sans effet) concentration de la substance en dessous de laquelle ne sont pas prévus d'effets défavorables dans le comportement environnemental.

8.2 Contrôles de l'exposition.

Mesures d'ordre technique:

Prévoir un système d'aération adapté, au moyen de l'installation d'une unité d'extraction- ventilation locale ainsi que d'un système général d'extraction.

Concentration:	100 %
Utilisation(s):	Adhésif spécialement pour tuyaux PVC souple et raccords PVC pression.
Protection respiratoire:	
PPE:	Masque filtrant pour se protéger contre les gaz et les particules.
Caractéristiques:	Marquage «CE» Catégorie III. Le masque doit offrir un champ de vision large posséder une forme anatomique et être étanche et hermétique.
Normes CEN:	EN 136, EN 140, EN 405
Maintenance:	Il ne doit pas être stocké dans des endroits exposés à des températures élevées ou humides avant son utilisation. Il faut contrôler particulièrement l'état des valves d'inhalation et d'exhalation de l'adaptateur facial.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)



IT002 – COLLE BLUETITE PVC SOUPLE

Version: 3

Date de révision: 07/08/2019

Page 7 de 14

Date d'impression: 18/09/2019

Observations:	Lire attentivement les instructions du fabricant concernant l'utilisation et l'entretien de l'équipement. Coupler à l'équipement les filtres nécessaires, en fonction des caractéristiques spécifiques du risque (particules et aérosols: P1-P2-P3, Gaz et vapeurs : A-B-E-K-AX) en les changeant selon les recommandations du fabricant.		
Type de filtre nécessaire:	AX		
Protection des mains:			
PPE:	Gants de protection		
Caractéristiques:	Marquage «CE» Catégorie II.		
Normes CEN:	EN 374-1, En 374-2, EN 374-3, EN 420		
Maintenance:	Conserver dans un endroit sec, à l'abri d'une quelconque source de chaleur, et des rayons du soleil. Ne pas modifier les gants pour éviter d'altérer leur résistance. Ne pas appliquer de peinture, de dissolvant ou d'adhésif.		
Observations:	Les gants doivent être de la bonne taille et s'ajuster à la main sans être trop serrés ni trop lâches. Les gants doivent toujours être portés avec les mains propres et sèches.		
Matériaux:	Butyle	Temps de pénétration (min.):	> 480
		Epaisseur du matériau (mm):	0,7
Protection des yeux:			
PPE:	Écran facial		
Caractéristiques:	Marquage «CE» Catégorie II. Écran protégeant les yeux contre les éclaboussures de liquides.		
Normes CEN:	EN 165, EN 166, EN 167, EN 168		
Maintenance:	La visibilité au travers des lunettes doit être optimale, c'est pourquoi il faut les nettoyer tous les jours et les désinfecter régulièrement, conformément aux instructions du fabricant. S'assurer que les parties mobiles bougent doucement.		
Observations:	Une fois couplés dans la structure, les écrans faciaux doivent avoir un champ de vision d'au moins 150 mm dans la ligne centrale, dans le sens vertical.		
Protection de la peau:			
PPE:	Vêtements de protection avec des propriétés antistatiques		
Caractéristiques:	Marquage «CE» Catégorie II. Les vêtements de protection ne doivent pas être portés trop serrés ou trop lâches, pour ne pas gêner les mouvements de l'utilisateur.		
Normes CEN:	EN 340, EN 1149-1, EN 1149-2, EN 1149-3, EN 1149-5		
Maintenance:	Appliquer les instructions de lavage et de conservation fournies par le fabricant pour garantir une protection invariable.		
Observations:	Les vêtements de protection devraient être confortables et protéger contre le risque pour lesquels ils ont été prévus, avec les conditions environnementales, le niveau d'activité de l'utilisateur et le temps d'utilisation prévus.		
PPE:	Chaussures de protection avec des propriétés antistatiques		
Caractéristiques:	Marquage «CE» Catégorie II.		
Normes CEN:	EN ISO 13287, EN ISO 20344, EN ISO 20346		
Maintenance:	Les chaussures doivent être soumises à un contrôle régulier et il faudra les remplacer si elles ne sont pas en excellent état.		
Observations:	Le confort pendant l'utilisation et la tolérance sont des facteurs qui dépendent que chaque individu. Par conséquent, il convient d'essayer plusieurs modèles et si possible plusieurs largeurs.		

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES.

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles.

Aspect: Liquide visqueux

Couleur: Bleu

Odeur: Caractéristique

Seuil olfactif: P.D./P.A.

pH: P.D./P.A.

Point de fusion: P.D./P.A.

Point d'ébullition: 123 °C

Point d'inflammation: 8 °C

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)



IT002 –COLLE BLUETITE PVC SOUPLE

Version: 3

Date de révision: 07/08/2019

Page 8 de 14

Date d'impression: 18/09/2019

Taux d'évaporation: P.D./P.A.
Inflammabilité (solide, gaz): P.D./P.A.
Limite inférieure d'explosivité: P.D./P.A.
Limite supérieure d'explosivité: P.D./P.A.
Pression de vapeur: 89,9 mmHg
Densité de la vapeur: P.D./P.A.
Densité relative: 0.916grs/cm³ à 20°C
Solubilité: P.D./P.A.
Liposolubilité: P.D./P.A.
Hydro solubilité: P.D./P.A.
Coefficient de partage (n-octanol/eau): P.D./P.A.
Température d'auto inflammabilité: P.D./P.A.
Température de décomposition: P.D./P.A.
Viscosité: 22.000-30.000cP à 20°C
Propriétés explosives: P.D./P.A.
Propriétés comburantes: P.D./P.A.
P.D./P.A.= Pas Disponible/Pas Applicable en raison de la nature du produit.

9.2 Autres informations.

Point de goutte: P.D./P.A.
Scintillation: P.D./P.A.
Viscosité cinématique: P.D./P.A.
P.D./P.A.= Pas Disponible/Pas Applicable en raison de la nature du produit.

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ.

10.1 Réactivité.

Le produit ne présente pas de danger par leur réactivité.

10.2 Stabilité chimique.

Stable dans les conditions de manipulation et de conservation recommandées (voir épigraphe 7).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses.

Le produit ne présentent possibilité de réactions dangereuses.

10.4 Conditions à éviter.

Eviter tout type de manipulation incorrecte

10.5 Matières incompatibles.

Maintenir éloigné tout agent oxydant ou matériau hautement alcalin ou acide, afin d'éviter une réaction exothermique.

10.6 Produits de décomposition dangereux.

Aucune décomposition se présente, si c'est utilisé dans les conditions recommandées

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES.

SOLUTION IRRITANTE. Les projections dans les yeux peuvent provoquer des irritations.

SOLUTION IRRITANTE. L'inhalation d'émanations dues à la vaporisation ou de particules en suspension dans l'air peut causer des problèmes d'irritations du tractus respiratoire. Elle peut également occasionner de graves problèmes respiratoires, une altération du système nerveux central et dans des cas extrêmes, induire une perte de conscience.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques.

Un contact prolongé ou répété avec le produit peut donner lieu à une élimination de la graisse de la peau, susceptible de provoquer une dermatose de contact non allergique et permettant l'absorption du produit par la peau.

Les projections du produit dans les yeux peuvent provoquer des irritations et causer des dommages réversibles.

Information Toxicologique des substances présentes dans la composition.

Nom	Toxicité aiguë			
	Type	Essai	Espèce	Valeur

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)



IT002 – COLLE BLUETITE PVC SOUPLE

Version: 3
Date de révision: 07/08/2019

Page 9 de 14
Date d'impression: 18/09/2019

butanone,méthyléthylcétone CAS No: 78-93-3 EC No: 201-159-0	Oral	LD50 Rat 2740 mg/kg bw [1] LD50 Rat 4.29 mL/kg bw [2] LD50 Rat (male) 2054 mg/kg [3] LD50 Rat (female) 2328 mg/kg [4] [1] Toxicology and Applied Pharmacology. Vol. 19, Pg. 699, 1971 [2] OECD Guideline 423 (Acute Oral toxicity - Acute Toxic Class Method) [3] OECD Guideline 423 (Acute Oral toxicity - Acute Toxic Class Method) -reliability scoring was based on 2001 guideline. [4] OECD Guideline 423 (Acute Oral toxicity - Acute Toxic Class Method) -reliability scoring was based on 2001 guideline.
	Cutané	LD50 Rabbit 6480 mg/kg bw [1] LD50 Rabbit >10 mL/kg bw [2] [1] Shell Chemical Company. Vol. MSDS-5390-4 [2] OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity), Range-Finding Toxicity Data: List VI, Smyth H, Carpenter C, Weil C, Pozzani U, & Striegel J, 1962.
	Inhalation	
Acétate d'éthyle CAS No: 141-78-6 EC No: 205-500-4	Oral	LD50 Rat 5620 mg/kg [1] LD50 Rabbit 4934 mg/L [2] [1] Yakkyoku. Pharmacy. Vol. 32, Pg. 1241, 1981 [2] OECD 401
	Cutané	LD50 Rabbit > 18000 mg/kg bw [1] [1] Union Carbide Data Sheet. Vol. 10/4/1968
	Inhalation	LC0 Rat 22.5 mg/L (6H)

a) toxicité aiguë;

Données non concluantes pour la classification.

b) corrosion cutanée/irritation cutanée;

Données non concluantes pour la classification.

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;

Produit classé:

Irritation oculaire, Catégorie 2: Provoque une sévère irritation des yeux.

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;

Données non concluantes pour la classification.

e) mutagénicité sur les cellules germinales;

Données non concluantes pour la classification.

f) cancérogénicité;

Données non concluantes pour la classification.

g) toxicité pour la reproduction;

Données non concluantes pour la classification.

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique;

Produit classé:

Toxicité spécifique pour certains organes cibles résultant d'une exposition unique, Catégorie 3:

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;

Données non concluantes pour la classification.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)



IT002 – COLLE BLUETITE PVC SOUPLE

Version: 3
Date de révision: 07/08/2019

Page 10 de 14
Date d'impression: 18/09/2019

j) danger par aspiration.
Données non concluantes pour la classification.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES.

12.1 Toxicité.

Nom	Écotoxicité		
	Type	Essai	Valeur
butanone, méthyléthylcétone	Poissons	Fish	
		Pimephales promelas	3220 mg/l (96 h) [1]
		Pimephales promelas	2993 mg/l (96 h) [2]
Pimephales promelas		1848 mg/l (96 h) [3]	
Pimephales promelas		1816 mg/l (24 h) [4]	
Pimephales promelas		1656 mg/l (72 h) [5]	
butanone, méthyléthylcétone	Invertébrés aquatiques	Crustacean	5090 mg/l (48 h) [1]
		Daphnia magna	308 mg/l (48 h) [2]
		Daphnia magna	136 mg/l (48 h) [3]
		Daphnia magna	8890 mg/l (24 h) [4]
		Daphnia magna	>10000 mg/l (24 h) [5]
	butanone, méthyléthylcétone	Plantes aquatiques	Desmodesmus subspicatus
Pseudokirchnerella subcapitata			2029 mg/l (96 h) [1]
Pseudokirchnerella subcapitata			1888 mg/l (48 h) [2]
Pseudokirchnerella subcapitata			4300 mg/l (8 d) [3]
Scenedesmus quadricauda			

[1] Brooke, L.T., D.J. Call, D.L. Geiger, and C.E. Northcott 1984. Acute Toxicities of Organic Chemicals to Fathead Minnows (Pimephales promelas), Vol. 1. Center for Lake Superior Environmental Stud., Univ. of Wisconsin-Superior, Superior, WI :414
[2] Experimental result, 1998.
[3] Experimental result, 1998.
[4] Experimental result, 1998.
[5] Experimental result, 1998.

[1] Randall, T.L., and P.V. Knopp 1980. Detoxification of Specific Organic Substances by Wet Oxidation. J. Water Pollut. Control Fed. 52(8):2117-2130
[2] OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test) reliability scoring based on 2002 guideline.
[3] OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test) reliability scoring based on 2002 guideline.
[4] Experimental result, 1977.
[5] Experimental result, 1977.

[1] OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test) reliability based in 2006 guideline.
[2] OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test) reliability based in 2006 guideline.
[3] Experimental result, 1976.

CAS No: 78-93-3 EC No: 201-159-0

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)



IT002 – COLLE BLUETITE PVC SOUPLE

Version: 3
Date de révision: 07/08/2019

Page 11 de 14
Date d'impression: 18/09/2019

Acétate d'éthyle CAS No: 141-78-6 EC No: 205-500-4	Poissons	Pimephales promelas 230 mg/L (96h) [1] Pimephales promelas 230 mg/l (96 h) [2] Pimephales promelas 220 mg/l (96 h) [3] [1] EPA E03-05 [2] US EPA method E03-05, 1984 [3] US EPA method E03-05, 1984
	Invertébrés aquatiques	Crustacean 679 mg/l (48 H) [1] Daphnia magna 3090 mg/L (24h) [2] Crustacean 679 mg/l (48 h) [3] other aquatic 3020 mg/l (24 h) [4] worm 3090 mg/L (24h) [1] Canton, J.H., and D.M.M. Adema 1978. Reproducibility of Short-Term and Reproduction Toxicity Experiments with Daphnia magna and Comparison of the Sensitivity of Daphnia magna with Daphnia pulex and Daphnia cucullata in Short-Term Experiments. Hydrobiologia 59(2):135-140 (Used Reference 2018) [2] DIN 38412,Parte 11 [3] Canton, J.H., and D.M.M. Adema 1978. Reproducibility of Short-Term and Reproduction Toxicity Experiments with Daphnia magna and Comparison of the Sensitivity of Daphnia magna with Daphnia pulex and Daphnia cucullata in Short-Term Experiments. Hydrobiologia 59(2):135-140 (Used Reference 2018) [4] Aquat. Toxicol. 4, 73 - 82, Slooff, W. 1983.
	Plantes aquatiques	NOEC S.subspicatus >100 mg/L (72h) [1] [1] OECD 201

12.2 Persistance et dégradabilité.

Il n'y a pas d'information sur la biodégradabilité des substances présentes.

Il n'y a pas d'information sur la dégradabilité des substances présentes. Aucune information n'est disponible sur la persistance et la dégradabilité du produit.

12.3 Potentiel de bioaccumulation.

Information relative à la Bioaccumulation des substances présentes.

Nom	Bioaccumulation			
	Log Pow	BCF	NOECs	Niveau
butanone, méthyléthylcétone CAS No: 78-93-3 EC No: 201-159-0	0,29	3,2	-	Très faible
Acétate d'éthyle CAS No: 141-78-6 EC No: 205-500-4	0,73	30	-	Très faible

12.4 Mobilité dans le sol.

Aucune information n'est disponible sur la mobilité dans le sol.

Il est donc essentiel d'éviter à tout prix qu'il ne se déverse dans les égouts ou cours d'eau.

Éviter qu'il ne pénètre dans le sol.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)



IT002 – COLLE BLUETITE PVC SOUPLE

Version: 3

Date de révision: 07/08/2019

Page 12 de 14

Date d'impression: 18/09/2019

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Aucune information n'est disponible sur les résultats de l'évaluation PBT et vPvB du produit.

12.6 Autres effets néfastes.

Aucune information n'est disponible sur d'autres effets néfastes pour l'environnement.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION.

13.1 Méthodes de traitement des déchets.

Il est interdit de le déverser dans les égouts ou cours d'eau. Les résidus et containers vides doivent être manipulés et éliminés en accord avec la législation locale / nationale correspondante en vigueur.

Suivre les dispositions de la Directive 2008/98/CE relative à la gestion des déchets.

Classification des déchets selon le catalogue européen des déchets:

08 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION

08 04 déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité)

08 04 09 déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Résidu classifié comme dangereux.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT.

Transporter selon les normes ADR/TPC pour le transport routier, les RID par chemin de fer, les IMDG pour le transport maritime et les ICAO/IATA pour le transport aérien.

Terre: Transport par route: ADR, Transport par chemin de fer: RID.

Documentation de transport: Lettre de port et Instructions écrites.

Mer: Transport par bateau: IMDG.

Documentation de transport: Connaissance d'embarquement.

Air: Transport en avion: IATA/ICAO.

Document de transport: Connaissance aérien.

14.1 Numéro ONU.

N° ONU: 1133

14.2 Nom d'expédition des Nations unies.

Description:

ADR: UN 1133, ADHÉSIFS, 3, GE III, (E)

IMDG: UN 1133, ADHÉSIFS, 3, GE III (8°C)

OACI/IATA: UN 1133, ADHÉSIFS, 3, GE III

14.3 Classe(s) de danger pour le transport.

Classe(s): 3

14.4 Groupe d'emballage.

Groupe d'emballage: III

14.5 Dangers pour l'environnement.

Contaminant marin: Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur.

F-E,S-DEtiquettes: 3



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)



IT002 – COLLE BLUETITE PVC SOUPLE

Version: 3

Date de révision: 07/08/2019

Page 13 de 14

Date d'impression: 18/09/2019

Numéro de danger: Pas Applicable.

ADR LQ: 5 L

IMDG LQ: 5 L

Dispositions pour le transport en vrac ADR: Transport en vrac non autorisée par l'ADR

Transport par bateau, FEm – Fiches d'urgence (F – Incendie, S – Dispersion):

Procéder conformément au point 6.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC.

Le produit n'est pas transporté en vrac.

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES.

15.1 Réglementations/législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

Le produit n'est pas affecté par le Règlement (CE) no 1005/2009 du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Composé organique volatil (COV)

Teneur en COV (p/p): 51,17 %

Teneur en COV: 468,87 g/l

Classification du produit en accord avec l'Annexe I de la Directive 2012/18/UE (SEVESO III): N/A

Le produit n'est pas affecté par le Règlement (UE) No 528/2012 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des biocides.

Le produit ne se trouve pas affecté par le processus établi dans le Règlement (UE) No 649/2012, relatif à l'exportation et à l'importation de produits chimiques dangereux.

Classe de contamination de l'eau (Allemagne): WGK 1: Peu dangereux pour l'eau. (Auto classé selon le Règlement AwSV)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique.

Il n'a pas procédé à une évaluation de la sécurité chimique du produit.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS.

Texte complet des phrases H apparaissant dans la section 3:

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Codes de classification:

Eye Irrit. 2 : Irritation oculaire, Catégorie 2

Flam. Liq. 2 : Liquide inflammable, Catégorie 2

STOT SE 3 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles résultant d'une exposition unique, Catégorie 3

Modifications par rapport à la version précédente:

- Modification des valeurs des propriétés physico-chimiques (SECTION 9).
- Modification de la classification ADR/IMDG/ICAO/IATA/RID (SECTION 14).

Il est recommandé de suivre une formation basique sur la sécurité et l'hygiène au travail, pour pouvoir manipuler correctement le produit.

Informations sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) USA:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)



IT002 –COLLE BLUETITE PVC SOUPLE

Version: 3

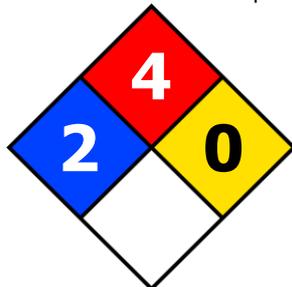
Date de révision: 07/08/2019

Page 14 de 14

Date d'impression: 18/09/2019

CAS No	Nom	Etat
78-93-3	butanone,méthyléthylcétone	Inscrit14
141-78-6	Acétate d'éthyle	Inscrit14

Système d'évaluation des risques NFPA 704:



Health hazard: 2 (Hazardous)

Flammability: 4 (Below 73°F)

Reactivity: 0 (Stable)

Abréviations et acronymes utilisés:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route.

AwSV: Règlement d'Installations pour la manipulation de substances dangereuses pour l'eau.

BCF: Factor de bioconcentration.

CEN: Comité européen de normalisation.

DMEL: Derived Minimal Effect Level (niveau avec effets secondaires minimums) Niveau d'exposition correspondant à un risque faible, ce risque doit être considéré comme le minimum tolérable.

DNEL: Derived No Effect Level, (niveau sans effets secondaires) niveau d'exposition à la substance en dessous duquel ne sont pas prévus d'effets défavorables.

EC50: Concentration efficace moyenne.

PPE: Équipements de protection individuelle.

IATA: Association Internationale de Transport Aérien.

OACI: Organisation de l'aviation civile internationale.

IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses.

LC50: Concentration létale, 50%.

LD50: Dose létale, 50%.

Log Pow: Logarithme du coefficient octanol-eau.

NOEC: Concentration sans effet observé.

PNEC: Predicted No Effect Concentration, (Concentration prévue sans effet) concentration de la substance en dessous de laquelle ne sont pas prévus d'effets défavorables dans le comportement environnemental.

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer.

WKG: Classes de danger lié à l'eau.

Principales références de la littérature et sources de données:

<http://eur-lex.europa.eu/homepage.html>

<http://echa.europa.eu/>

Règlement (UE) 2015/830.

Règlement (CE) No 1907/2006.

Règlement (UE) No 1272/2008.

Les informations contenues dans cette fiche de Sécurité ont été rédigées conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission.

L'information contenue dans cette Fiche de Données de Sécurité du Produit se base sur les connaissances actuelles relatives à ce produit ainsi que sur les lois nationales et européennes en vigueur, sachant que les conditions de travail de ses utilisateurs ne nous sont pas connues et échappent ainsi à notre contrôle. Le produit doit en aucun cas être utilisé à des fins autres que celles pour lesquelles il a été conçu et préparé, il ne peut être utilisé sans connaissance préalable et écrite des instructions relatives à son maniement. Il incombe à l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires afin de suivre et respecter les exigences prévues par la loi.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)



IT008L –DECAPANT L30

Version: 2

Date de révision: 07/08/2019

Page 1 de 15

Date d'impression: 18/09/2019

SECTION 1: IDENTIFICATION DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE.

1.1 Identificateur de produit.

Nom du produit: DECAPANT L30
Code du produit: IT008L

1.2 Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées.

Nettoyeur de PVC

Usages non recommandés:

Usages différents de ceux recommandés.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité.

Entreprise: **IT3 S.A.**
Adresse: POL.IND. CAN BARRI C/ DELS ESQUEIS,25
Ville: 08415 BIGUES I RIELLS
Province ou région: BARCELONA
Numéro de Téléphone: +34 938656828
Fax: +34 938658926
E-mail: info@it3sa.com
Web: www.it3sa.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence: +34 938656828 (Disponible seulement en horaire de bureaux; Lundi-Jeudi; 09:00-18:00-
Vendredi 08:00 à 14:00) service d'information toxicologique (Institut National de médecine légale et toxicologie) Téléphone:
+ 34 915620420. Informations en espagnol (24h/365 jours). Uniquement dans le but de fournir la réponse sanitaire d'urgence.

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS.

2.1 Classification du mélange.

Conformément au Règlement (UE) No 1272/2008:

Eye Irrit. 2 : Provoque une sévère irritation des yeux.

Flam. Liq. 2 : Liquide et vapeurs très inflammables.

STOT SE 3 : Peut irriter les voies respiratoires.

STOT SE 3 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2 Éléments d'étiquetage.

Étiquetage conformément au Règlement (UE) No 1272/2008:

Pictogrammes:



Mention d'avertissement:

Danger

Phrases H:

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Phrases P:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

IT3 S.A.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)



IT008L –DECAPANT L30

Version: 2

Date de révision: 07/08/2019

Page 2 de 15

Date d'impression: 18/09/2019

P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P370+P378	En cas d'incendie: utiliser extincteur de type poudre ou CO2 pour l'extinction.
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans une station de traitement autorisé

Phrases EUH:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Contient:

acétone,propane-2-one,propanone
butanone,méthyléthylcétone

2.3 Autres dangers.

Le produit peut avoir des risques supplémentaires suivantes:

Ne pas ingérer

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS.

3.1 Substances.

Pas Applicable.

3.2 Mélanges.

Substances qui présentent des risques pour la santé ou pour l'environnement conformément à le Règlement (CE) No. 1272/2008, une limite d'exposition professionnelle leur est assignée, elles sont classifiées comme PBT/vPvB ou figurent sur la liste des substances candidates:

Identifiants	Nom	Concentration	(*)Classification Règlement (CE) No 1272/2008	
			Classification	Limites de concentration spécifiques
Index No: 606-001-00-8 CAS No: 67-64-1 CE No: 200-662-2 Registration No: 01-2119471330-49-XXXX	[1] acétone,propane-2-one,propanone	>= 50% < 75 %	Eye Irrit. 2, H319 - Flam. Liq. 2, H225 - STOT SE 3, H336	-
Index No: 606-002-00-3 CAS No: 78-93-3 CE No: 201-159-0 Registration No: 01-2119457290-43-XXXX	[1] butanone,méthyléthylcétone	>= 50% < 75 %	Eye Irrit. 2, H319 - Flam. Liq. 2, H225 - STOT SE 3, H336	-

(*) Le texte complet des phrases H est détaillé dans le section 16 de cette fiche de sécurité.

[1] Substance avec une limite d'exposition professionnelle (voir section 8.1).

SECTION 4: PREMIERS SECOURS.

4.1 Description des premiers secours.

En cas de doute ou si les symptômes persistent, demander l'assistance d'un médecin. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)



IT008L –DECAPANT L30

Version: 2

Date de révision: 07/08/2019

Page 3 de 15

Date d'impression: 18/09/2019

Mettre la victime de l'accident à l'air libre, la maintenir au chaud et en position de repos, si sa respiration est irrégulière ou s'interrompt, pratiquer sur cette dernière la technique de la respiration artificielle. Ne rien lui administrer par voie orale. Si la victime est inconsciente, la mettre dans une position adéquate et demander l'aide d'un médecin.

En cas de contact avec les yeux.

Enlever les lentilles de contact, le cas échéant c'est facile à faire. Rincer abondamment les yeux à l'eau claire et fraîche, pendant au moins 10 minutes, tout en étirant régulièrement les paupières vers le haut et demander l'aide d'un médecin. Ne pas permettre à la personne de se frotter l'œil affecté.

En cas de contact avec la peau.

Retirer les vêtements souillés. Nettoyer vigoureusement la peau avec de l'eau et du savon ou tout produit nettoyant adapté. NE JAMAIS utiliser de solvants ou diluants.

En cas d'ingestion.

En cas d'ingestion accidentelle, consulter immédiatement un médecin. Maintenir la victime en position de repos. NE JAMAIS provoquer le vomissement.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés.

Produit irritant, le contact répété et prolongé avec la peau ou les muqueuses peut provoquer des rougeurs, des ampoules ou une dermatite. L'inhalation de la brume de pulvérisation ou de particules en suspension peut provoquer des irritations des voies respiratoires, certains symptômes ne sont pas immédiats.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.

En cas de doute ou si les symptômes persistent, demander l'assistance d'un médecin. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Couvrir avec un pansement stérile sec. Protéger la zone affectée de la friction ou pression.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE.

Le produit est facilement inflammable, elle peut provoquer ou aggraver considérablement un incendie, il faut prendre les mesures de prévention nécessaires et écarter les risques. En cas d'incendie, il est recommandé d'appliquer les mesures suivantes:

5.1 Moyens d'extinction.

Moyens d'extinction appropriés:

Extincteur de type poudre ou CO₂. En cas d'incendies plus importants il est possible d'utiliser aussi la mousse résistant à l'Alcool et la pulvérisation d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés:

Pour l'extinction ne jamais utiliser un jet direct d'eau. En présence de tension électrique ne pas utiliser de l'eau ou de la mousse comme moyen d'extinction.

5.2 Dangers particuliers résultant du mélange.

Risques particuliers.

Le feu peut produire une épaisse fumée noire. En conséquence de la décomposition thermique, des substances dangereuses peuvent se former: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone. L'exposition à des substances produites suite à la combustion ou à la décomposition peut être dangereuse pour la santé.

En cas d'incendie, et en fonction de son ampleur peut atteindre se produire:

- Vapeurs ou gaz inflammables

5.3 Conseils aux pompiers.

Rafrâchir par pulvérisation d'eau tout réservoir, citerne ou récipient proche du feu ou de toute autre source de chaleur. Tenir compte de la direction du vent. Veiller à ce que les produits utilisés lors de l'extinction d'un incendie ne se déversent pas dans les systèmes d'évacuation d'eau, les égouts ou dans un cours d'eau. Suivez les instructions du plan ou des plans d'urgence et d'évacuation incendie si elles sont disponibles.

Équipement de protection anti-incendies.

En fonction de la magnitude ou de l'importance de l'incendie, l'utilisation de combinaisons de protection thermique, d'appareils de respiration individuels, de gants, de lunettes de protection ou de masques anatomiques faciaux et de bottes peut s'avérer nécessaire. Au cours de l'extinction et en fonction de l'ampleur et la proximité de feu, il peut être nécessaire des gants de protection chimique et l'équipement de protection supplémentaires, costumes réfléchissants de chaleur ou des combinaisons étanches au gaz.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)



IT008L –DECAPANT L30

Version: 2

Date de révision: 07/08/2019

Page 4 de 15

Date d'impression: 18/09/2019

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE.

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence.

Éliminer les points possibles d'inflammation et ventiler les locaux. Ne pas fumer. Éviter de respirer les fumées. Pour tout contrôle d'exposition et mesures de protection individuelle, voir section 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement.

Éviter la pollution des systèmes d'évacuation d'eau, des sources superficielles ou souterraines, ainsi que du sol et sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage.

Recouvrir pour nettoyage la totalité de la substance répandue à l'aide de produits absorbants non combustibles (terre, sable, vermiculite, farine fossile, etc.). Verser le produit ainsi que la substance absorbante dans un container adapté. La zone polluée doit immédiatement être nettoyée à l'aide d'un décontaminant adéquat. Verser le décontaminant ainsi que les restes du produit dans un récipient ouvert, les garder ainsi pendant quelques jours jusqu'à ce que plus aucune réaction ne se produise.

6.4 Référence à d'autres sections.

Pour tout contrôle d'exposition et mesures de protection individuelle, voir section 8.

Pour l'ultérieure élimination des résidus, se reporter aux recommandations décrites dans la section 13.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au niveau du sol. Elles peuvent former en se combinant avec l'air des mélanges explosifs. Éviter la formation de concentrations de vapeur dans l'air, inflammables ou explosives; éviter des concentrations de vapeur supérieures aux limites d'exposition dans le travail. Le produit ne peut être utilisé que dans des zones où toute flamme non protégée ou toute source de chaleur ont été supprimées. Le réseau électrique doit être adéquatement protégé et aux normes.

Le produit peut se charger d'électricité statique: lors du transvasement du produit utiliser toujours des prises de terre. Les opérateurs doivent toujours être équipés de chaussures et de vêtements anti-statiques et les sols doivent être conducteurs.

Garder le produit dans son conditionnement bien fermé, loin de toute source de chaleur, étincelles ou feu. Ne jamais utiliser d'outil susceptible de produire des étincelles. Pour la protection personnelle se reporter à la section 8.

Il est formellement interdit de fumer, manger ou boire dans la zone d'application du produit.

Respecter la législation relative à la Sécurité et à l'Hygiène dans le cadre du travail.

Ne jamais utiliser la pression pour vider les containers, ces derniers n'ayant pas été conçus pour résister à la pression. Conserver le produit dans un récipient de même matériau que le récipient ou container original.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités.

Magasiner le produit en accord avec la législation locale correspondante. Tenir compte des indications portées sur l'étiquette. Conserver les containers entre 5 et 35°, dans un endroit sec et bien aéré, à l'écart de toute source de chaleur et protégé de la lumière du soleil. Garder à l'écart de toute flamme. Éloigner de tout agent oxydant ou matériau hautement acide ou alcalin. Ne pas fumer. Refuser l'accès au personnel non autorisé. Une fois ouvert, tout container doit être précautionnement refermé et positionné verticalement afin d'éviter toute chute ou renversement.

Classification et quantité limite de stockage en accord avec l'annexe I de la Directive 2012/18/UE (SEVESO III):

Code	Description	Quantité limite (tonnes) pour l'application de	
		Conditions requises de niveau inférieur	Conditions requises de niveau supérieur
P5b	LIQUIDES INFLAMMABLES	50	200

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s).

Nettoyage dégraissant de PVC

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)



IT008L –DECAPANT L30

Version: 2
Date de révision: 07/08/2019

Page 5 de 15
Date d'impression: 18/09/2019

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

8.1 Paramètres de contrôle.

Limite d'exposition pendant le travail pour:

Nom	N. CAS	Pays	Valeur limite	ppm	mg/m ³
acétone,propane-2-one,propanone	67-64-1	Koninkrijk België/Royaume de Belgique/Königreich Belgien [1]	Huit heures	500	1210
			Court terme	1000	2420
		Schweiz [2]	Huit heures	500	1200
			Court terme	1000	2400
		France [3]	Huit heures	500	1210
			Court terme	1000	2420
butanone,méthyléthylcétone	78-93-3	Koninkrijk België/Royaume de Belgique/Königreich Belgien [1]	Huit heures	200	600
			Court terme	300	900
		Schweiz [2]	Huit heures	200	590
			Court terme	200	590
		France [3]	Huit heures	200	600
			Court terme	300	900

[1] According "Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle" (VLEP) or "Grenswaarden voor Beroepsmatige Blootstelling" (GWBB) list adopted by Belgian Ministry of Employment and Labour.

[2] Laut Grenzwerte am Arbeitsplatz, adoptiert für Schweizerische Unfallversicherungsanstalt Suva.

Selon la liste de Valeurs limites d'exposition aux postes de travail adoptés par Caisse nationales suisse d'assurance en ca d'accidents Suva.

[3] Selon la liste de Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France adoptés par Institut national de la recherche scientifique.

Le produit ne contient pas de substances avec des Valeurs Limites Biologiques.

Niveaux de concentration DNEL/DMEL:

Nom	DNEL/DMEL	Type	Valeur
acétone,propane-2-one,propanone CAS No: 67-64-1 EC No: 200-662-2	DNEL (Workers)	Inhalation, Long-term, Systemic effects	1210 (mg/m ³)
	DNEL (General population)	Inhalation, Long-term, Systemic effects	200 (mg/m ³)
	DNEL (Workers)	Inhalation, Acute, Local effects	2420 (mg/m ³)
	DNEL (Workers)	Cutané, Long-term, Systemic effects	186 (mg/kg bw/day)
	DNEL (General population)	Cutané, Long-term, Systemic effects	62 (mg/kg bw/day)
	DNEL (General population)	Oral, Long-term, Systemic effects	62 (mg/kg bw/day)
butanone,méthyléthylcétone CAS No: 78-93-3 EC No: 201-159-0	DNEL (Workers)	Inhalation, Long-term, Systemic effects	600 (mg/m ³)
	DNEL (General population)	Inhalation, Long-term, Systemic effects	106 (mg/m ³)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)



IT008L –DECAPANT L30

Version: 2
Date de révision: 07/08/2019

Page 6 de 15
Date d'impression: 18/09/2019

	DNEL (Workers)	Cutané, Long-term, Systemic effects	1161 (mg/kg bw/day)
	DNEL (General population)	Cutané, Long-term, Systemic effects	412 (mg/kg bw/day)
	DNEL (General population)	Oral, Long-term, Systemic effects	31 (mg/kg bw/day)
	DMEL (General population)	Inhalation, Long-term, Systemic effects	106 (mg/m ³)
	DMEL (General population)	Cutané, Long-term, Systemic effects	412 (mg/m ³)

DNEL : Derived No Effect Level, (niveau sans effets secondaires) niveau d'exposition à la substance en dessous duquel ne sont pas prévus d'effets défavorables.

DMEL: Derived Minimal Effect Level (niveau avec effets secondaires minimums) Niveau d'exposition correspondant à un risque faible, ce risque doit être considéré comme le minimum tolérable.

Niveaux de concentration PNEC:

Nom	Détails	Valeur
acétone,propane-2-one,propanone CAS No: 67-64-1 EC No: 200-662-2	Eau (eau fraîche)	10,6 (mg/L)
	Eau (eau du mer)	1,06 (mg/L)
	Eau (rejets intermittents)	21 (mg/L)
	STP	100 (mg/L)
	sediment (eau fraîche)	30,04 (mg/kg sediment dw)
	sediment (eau du mer)	3,04 (mg/kg sediment dw)
	sol	29,5 (mg/kg soil dw)
butanone,méthyléthylcétone CAS No: 78-93-3 EC No: 201-159-0	Eau (eau fraîche)	55,8 (mg/L)
	Eau (eau du mer)	55,8 (mg/L)
	Sol	22,5 (mg/kg soil dw)
	aqua (intermittent releases)	55,8 (mg/L)
	STP	709 (mg/L)
	sediment (eau fraîche)	284,74 (mg/kg sediment dw)
	sediment (eau du mer)	284,7 (mg/kg sediment dw)
oral (Danger pour les pédateurs)	1000 (mg/kg food)	

PNEC: Predicted No Effect Concentration, (Concentration prévue sans effet) concentration de la substance en dessous de laquelle ne sont pas prévus d'effets défavorables dans le comportement environnemental.

8.2 Contrôles de l'exposition.

Mesures d'ordre technique:

Prévoir un système d'aération adapté, au moyen de l'installation d'une unité d'extraction- ventilation locale ainsi que d'un système général d'extraction.

Concentration:	100 %
Utilisation(s):	Nettoyeur de PVC
Protection respiratoire:	
PPE:	Masque filtrant pour se protéger contre les gaz et les particules.
Caractéristiques:	Marquage «CE» Catégorie III. Le masque doit offrir un champ de vision large posséder une forme anatomique et être étanche et hermétique.
Normes CEN:	EN 136, EN 140, EN 405



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)



IT008L –DECAPANT L30

Version: 2

Date de révision: 07/08/2019

Page 7 de 15

Date d'impression: 18/09/2019

Maintenance:	Il ne doit pas être stocké dans des endroits exposés à des températures élevées ou humides avant son utilisation. Il faut contrôler particulièrement l'état des valves d'inhalation et exhalation de l'adaptateur facial.		
Observations:	Lire attentivement les instructions du fabricant concernant l'utilisation et l'entretien de l'équipement. Coupler à l'équipement les filtres nécessaires, en fonction des caractéristiques spécifiques du risque (particules et aérosols: P1-P2-P3, Gaz et vapeurs : A-B-E-K-AX) en les changeant selon les recommandations du fabricant.		
Type de filtre nécessaire:	A2		
Protection des mains:			
PPE:	Gants de protection		
Caractéristiques:	Marquage «CE» Catégorie II.		
Normes CEN:	EN 374-1, En 374-2, EN 374-3, EN 420		
Maintenance:	Conservé dans un endroit sec, à l'abri d'une quelconque source de chaleur, et des rayons du soleil. Ne pas modifier les gants pour éviter d'altérer leur résistance. Ne pas appliquer de peinture, de dissolvant ou d'adhésif.		
Observations:	Les gants doivent être de la bonne taille et s'ajuster à la main sans être trop serrés ni trop lâches. Les gants doivent toujours être portés avec les mains propres et sèches.		
Matériaux:	Butyle	Temps de pénétration (min.): > 480	Epaisseur du matériau (mm): 0,7
Protection des yeux:			
PPE:	Écran facial		
Caractéristiques:	Marquage «CE» Catégorie II. Écran protégeant les yeux contre les éclaboussures de liquides.		
Normes CEN:	EN 165, EN 166, EN 167, EN 168		
Maintenance:	La visibilité au travers des lunettes doit être optimale, c'est pourquoi il faut les nettoyer tous les jours et les désinfecter régulièrement, conformément aux instructions du fabricant. S'assurer que les parties mobiles bougent doucement.		
Observations:	Une fois couplés dans la structure, les écrans faciaux doivent avoir un champ de vision d'au moins 150 mm dans la ligne centrale, dans le sens vertical.		
Protection de la peau:			
PPE:	Vêtements de protection avec des propriétés antistatiques		
Caractéristiques:	Marquage «CE» Catégorie II. Les vêtements de protection ne doivent pas être portés trop serrés ou trop lâches, pour ne pas gêner les mouvements de l'utilisateur.		
Normes CEN:	EN 340, EN 1149-1, EN 1149-2, EN 1149-3, EN 1149-5		
Maintenance:	Appliquer les instructions de lavage et de conservation fournies par le fabricant pour garantir une protection invariable.		
Observations:	Les vêtements de protection devraient être confortables et protéger contre le risque pour lesquels ils ont été prévus, avec les conditions environnementales, le niveau d'activité de l'utilisateur et le temps d'utilisation prévus.		
PPE:	Chaussures de protection avec des propriétés antistatiques		
Caractéristiques:	Marquage «CE» Catégorie II.		
Normes CEN:	EN ISO 13287, EN ISO 20344, EN ISO 20346		
Maintenance:	Les chaussures doivent être soumises à un contrôle régulier et il faudra les remplacer si elles ne sont pas en excellent état.		
Observations:	Le confort pendant l'utilisation et la tolérance sont des facteurs qui dépendent que chaque individu. Par conséquent, il convient d'essayer plusieurs modèles et si possible plusieurs largeurs.		

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES.

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles.

Aspect: Liquide
Odeur caractéristique
Couleur: Incolore
Seuil olfactif:P.D./P.A.
pH:P.D./P.A.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)



IT008L –DECAPANT L30

Version: 2

Date de révision: 07/08/2019

Page 8 de 15

Date d'impression: 18/09/2019

Point de fusion: P.D./P.A.
Point d'ébullition: 64,6 °C
Point d'inflammation: -15 °C
Taux d'évaporation: P.D./P.A.
Inflammabilité (solide, gaz): P.D./P.A.
Limite inférieure d'explosivité: P.D./P.A.
Limite supérieure d'explosivité: P.D./P.A.
Pression de vapeur: 167,3 mmHg
Densité de la vapeur: P.D./P.A.
Densité relative: 0.802 grs/cm³
Solubilité: P.D./P.A.
Liposolubilité: P.D./P.A.
Hydro solubilité: P.D./P.A.
Coefficient de partage (n-octanol/eau): P.D./P.A.
Température d'auto inflammabilité: P.D./P.A.
Température de décomposition: P.D./P.A.
Viscosité: P.D./P.A.
Propriétés explosives: P.D./P.A.
Propriétés comburantes: P.D./P.A.
P.D./P.A.= Pas Disponible/Pas Applicable en raison de la nature du produit.

9.2 Autres informations.

Point de goutte: P.D./P.A.
Scintillation: P.D./P.A.
Viscosité cinématique: P.D./P.A.
P.D./P.A.= Pas Disponible/Pas Applicable en raison de la nature du produit.

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ.

10.1 Réactivité.

Le produit ne présente pas de danger par leur réactivité.

10.2 Stabilité chimique.

Stable dans les conditions de manipulation et de conservation recommandées (voir épigraphe 7).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses.

A hautes températures, peut être produite une pyrolyse et une déshydrogénation

10.4 Conditions à éviter.

Eviter les conditions suivantes
- Chauffage
- Haute température

10.5 Matières incompatibles.

Eviter les matières suivantes :
- Acides
- Bases
- Agents oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux.

En cas d'incendie des substances dangereuses issues de la décomposition peuvent se répandre, telles que le monoxyde ou dioxyde de carbone, la fumée et les oxydes de nitrogène.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES.

SOLUTION IRRITANTE. Les projections dans les yeux peuvent provoquer des irritations.

SOLUTION IRRITANTE. L'inhalation d'émanations dues à la vaporisation ou de particules en suspension dans l'air peut causer des problèmes d'irritations du tractus respiratoire. Elle peut également occasionner de graves problèmes respiratoires, une altération du système nerveux central et dans des cas extrêmes, induire une perte de conscience.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques.

Un contact prolongé ou répété avec le produit peut donner lieu à une élimination de la graisse de la peau, susceptible de provoquer une dermatose de contact non allergique et permettant l'absorption du produit par la peau.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)



IT008L –DECAPANT L30

Version: 2

Date de révision: 07/08/2019

Page 9 de 15

Date d'impression: 18/09/2019

Les projections du produit dans les yeux peuvent provoquer des irritations et causer des dommages réversibles.

Information Toxicologique des substances présentes dans la composition.

Nom	Toxicité aiguë			
	Type	Essai	Espèce	Valeur
acétone,propane-2-one,propanone CAS No: 67-64-1 EC No: 200-662-2	Oral	LD50	Rat	5800 mg/kg bw [1] [1] Journal of Toxicology and Environmental Health. Vol. 15, Pg. 609, 1985
	Cutané	LD50	Rat	>15800 mg/Kg bw
	Inhalation	LC50	Rat	76 mg/L (4H)
butanone,méthyléthylcétone CAS No: 78-93-3 EC No: 201-159-0	Oral	LD50	Rat	2740 mg/kg bw [1] LD50 Rat 4.29 mL/kg bw [2] LD50 Rat (male) 2054 mg/kg [3] LD50 Rat (female) 2328 mg/kg [4] [1] Toxicology and Applied Pharmacology. Vol. 19, Pg. 699, 1971 [2] OECD Guideline 423 (Acute Oral toxicity - Acute Toxic Class Method) [3] OECD Guideline 423 (Acute Oral toxicity - Acute Toxic Class Method) -reliability scoring was based on 2001 guideline. [4] OECD Guideline 423 (Acute Oral toxicity - Acute Toxic Class Method) -reliability scoring was based on 2001 guideline.
	Cutané	LD50	Rabbit	6480 mg/kg bw [1] LD50 Rabbit >10 mL/kg bw [2] [1] Shell Chemical Company. Vol. MSDS-5390-4 [2] OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity), Range-Finding Toxicity Data: List VI, Smyth H, Carpenter C, Weil C, Pozzani U, & Striegel J, 1962.
	Inhalation			

a) toxicité aiguë;

Données non concluantes pour la classification.

b) corrosion cutanée/irritation cutanée;

Données non concluantes pour la classification.

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;

Produit classé:

Irritation oculaire, Catégorie 2: Provoque une sévère irritation des yeux.

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;

Données non concluantes pour la classification.

e) mutagénicité sur les cellules germinales;

Données non concluantes pour la classification.

f) cancérogénicité;

Données non concluantes pour la classification.

g) toxicité pour la reproduction;

Données non concluantes pour la classification.

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique;

Produit classé:

Toxicité spécifique pour certains organes cibles résultant d'une exposition unique, Catégorie 3:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)



IT008L –DECAPANT L30

Version: 2

Date de révision: 07/08/2019

Page 10 de 15

Date d'impression: 18/09/2019

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;
Données non concluantes pour la classification.

j) danger par aspiration.
Données non concluantes pour la classification.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES.

12.1 Toxicité.

Nom	Écotoxicité		
	Type	Essai	Valeur
acétone,propane-2-one,propanone CAS No: 67-64-1 EC No: 200-662-2	Poissons	LC50 O.mykiss	5540 mg/L (96h) [1]
		LC50 A.salina	11000 mg/L (96h) [2]
		[1] Freshwater species [2] Marine species	
acétone,propane-2-one,propanone	Invertébrés aquatiques	LC50 Daphnia pulex	8800 mg/l (48 h) [1]
		LC50 Artemia salina	2100 mg/l (24 h) [2]
		[1] Study conducted according to national standard method without detailed documentation. Analytical monitoring of test substance concentration was not performed. Based on the results of the acute fish toxicity testing, the moderate volatility of acetone from aqueous solution seems to be of little importance. [2] Sufficiently described study, meets basic scientific principles. Although the test duration (24 h instead 48 h) is not in accordance to nowadays standards the study at least give a hint on the acute toxicity of acetone to a marine species. Analytical monitoring of test substance concentration was not performed. Based on the results of the acute fish toxicity testing, the moderate volatility of acetone from aqueous solution seems to be of little importance.	
acétone,propane-2-one,propanone	Plantes aquatiques	TT Toxic Threshold	
		Concentration	Microcystis aeruginosa p.minimun 530 mg/l (8 d) [1] 430 mg/L (96h) [2]
		NOEC	
		[1] Grenzwerte der Schädwirkung wassergefährdender Stoffe gegen Blaualgen (Microcystis aeruginosa) und Grünalgen (Scenedesmus quadricauda) im Zellvermehrungshemmtest [2] Marine species	
butanone,méthyléthylcétone	Poissons	Fish	
		Pimephales	
		LC50 promelas	3220 mg/l (96 h) [1]
		LC50 Pimephales	2993 mg/l (96 h) [2]
		EC0 promelas	1848 mg/l (96 h) [3]
		LC50 Pimephales	1816 mg/l (24 h) [4]
		LC50 promelas	1656 mg/l (72 h) [5]
		Pimephales	
		promelas	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)



IT008L –DECAPANT L30

Version: 2

Date de révision: 07/08/2019

Page 11 de 15

Date d'impression: 18/09/2019

CAS No: 78-93-3 EC No: 201-159-0		<p>[1] Brooke, L.T., D.J. Call, D.L. Geiger, and C.E. Northcott 1984. Acute Toxicities of Organic Chemicals to Fathead Minnows (<i>Pimephales promelas</i>), Vol. 1. Center for Lake Superior Environmental Stud., Univ. of Wisconsin-Superior, Superior, WI :414</p> <p>[2] Experimental result, 1998.</p> <p>[3] Experimental result, 1998.</p> <p>[4] Experimental result, 1998.</p> <p>[5] Experimental result, 1998.</p>
	Invertébrés aquatiques	<p>EC50 Crustacean 5090 mg/l (48 h) [1] EC50 Daphnia magna 308 mg/l (48 h) [2] EC0 Daphnia magna 136 mg/l (48 h) [3] LC50 Daphnia magna 8890 mg/l (24 h) [4] LC100 Daphnia magna >10000 mg/l (24 h) [5]</p> <p>[1] Randall, T.L., and P.V. Knopp 1980. Detoxification of Specific Organic Substances by Wet Oxidation. J. Water Pollut. Control Fed. 52(8):2117-2130</p> <p>[2] OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test) reliability scoring based on 2002 guideline.</p> <p>[3] OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test) reliability scoring based on 2002 guideline.</p> <p>[4] Experimental result, 1977.</p> <p>[5] Experimental result, 1977.</p>
	Plantes aquatiques	<p>CE50 Desmodesmus EC50 subspicatus EC50 Pseudokirchnerell >100 mg/L (7 dias) TT a subcapitata 2029 mg/l (96 h) [1] (toxicity threshold a subcapitata 1888 mg/l (48 h) [2] concentration) Scenedesmus quadricauda 4300 mg/l (8 d) [3]</p> <p>[1] OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test) reliability based in 2006 guideline.</p> <p>[2] OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test) reliability based in 2006 guideline.</p> <p>[3] Experimental result, 1976.</p>

12.2 Persistance et dégradabilité.

Informations sur la biodégradabilité:

Nom	Biodégradabilité				
	Termes	Concentration initiale	% de dégradation	Paramètre	Période
acétone, propane-2-one, propanone CAS No: 67-64-1 EC No: 200-662-2	Aerobic		91		28 d

Informations sur la dégradabilité:

Nom	Dégradabilité		
	Type	Période	Valeur
acétone, propane-2-one, propanone CAS No: 67-64-1 EC No: 200-662-2	BOD	5 d	2.21 g O2/g

Aucune information n'est disponible sur la persistance et la dégradabilité du produit..

12.3 Potentiel de bioaccumulation.

Information relative à la Bioaccumulation des substances présentes.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)



IT008L –DECAPANT L30

Version: 2

Date de révision: 07/08/2019

Page 12 de 15

Date d'impression: 18/09/2019

Nom	Bioaccumulation			
	Log Pow	BCF	NOECs	Niveau
acétone,propane-2-one,propanone CAS No: 67-64-1 EC No: 200-662-2	-	3	-	Très faible
butanone,méthyléthylcétone CAS No: 78-93-3 EC No: 201-159-0	0,29	3,2	-	Très faible

12.4 Mobilité dans le sol.

Aucune information n'est disponible sur la mobilité dans le sol.

Il est donc essentiel d'éviter à tout prix qu'il ne se déverse dans les égouts ou cours d'eau.

Éviter qu'il ne pénètre dans le sol.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Aucune information n'est disponible sur les résultats de l'évaluation PBT et vPvB du produit.

12.6 Autres effets néfastes.

Aucune information n'est disponible sur d'autres effets néfastes pour l'environnement.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION.

13.1 Méthodes de traitement des déchets.

Il est interdit de le déverser dans les égouts ou cours d'eau. Les résidus et containers vides doivent être manipulés et éliminés en accord avec la législation locale / nationale correspondante en vigueur.

Suivre les dispositions de la Directive 2008/98/CE relative à la gestion des déchets.

Classification des déchets selon le catalogue européen des déchets:

14 DÉCHETS DE SOLVANTS ORGANIQUES, D'AGENTS RÉFRIGÉRANTS ET PROPULSEURS (SAUF CHAPITRES 07 ET 08)

14 06 déchets de solvants, d'agents réfrigérants et d'agents propulseurs d'aérosols/de mousses organiques

14 06 03 autres solvants et mélanges de solvants

Résidu classifié comme dangereux.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT.

Transporter selon les normes ADR/TPC pour le transport routier, les RID par chemin de fer, les IMDG pour le transport maritime et les ICAO/IATA pour le transport aérien.

Terre: Transport par route: ADR, Transport par chemin de fer: RID.

Documentation de transport: Lettre de port et Instructions écrites.

Mer: Transport par bateau: IMDG.

Documentation de transport: Connaissance d'embarquement.

Air: Transport en avion: IATA/ICAO.

Document de transport: Connaissance aérien.

14.1 Numéro ONU.

N° ONU: 1993

14.2 Nom d'expédition des Nations unies.

Description:

ADR: UN 1993, LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (CONTIENT ACÉTONE,PROPANE-2-ONE,PROPANONE), 3, GE II, (D/E)

IMDG: UN 1993, LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (CONTIENT ACÉTONE,PROPANE-2-ONE,PROPANONE), 3, GE II (-15°C)

OACI/IATA: UN 1993, LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (CONTIENT ACÉTONE,PROPANE-2-ONE,PROPANONE), 3, GE II

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)



IT008L –DECAPANT L30

Version: 2

Date de révision: 07/08/2019

Page 13 de 15

Date d'impression: 18/09/2019

14.3 Classe(s) de danger pour le transport.

Classe(s): 3

14.4 Groupe d'emballage.

Groupe d'emballage: II

14.5 Dangers pour l'environnement.

Contaminant marin: Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur.

F-E,S-EEtiquettes: 3



Numéro de danger: 33

ADR LQ: 1 L

IMDG LQ: 1 L

Dispositions pour le transport en vrac ADR: Transport en vrac non autorisée par l'ADR

Transport par bateau, FEm – Fiches d'urgence (F – Incendie, S – Dispersion):

Procéder conformément au point 6.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC.

Le produit n'est pas transporté en vrac.

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES.

15.1 Réglementations/législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

Le produit n'est pas affecté par le Règlement (CE) no 1005/2009 du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Composé organique volatil (COV)

Teneur en COV (p/p): 100 %

Teneur en COV: 802 g/l

Classification du produit en accord avec l'Annexe I de la Directive 2012/18/UE (SEVESO III): P5b

Le produit n'est pas affecté par le Règlement (UE) No 528/2012 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des biocides.

Le produit ne se trouve pas affecté par le processus établi dans le Règlement (UE) No 649/2012, relatif à l'exportation et à l'importation de produits chimiques dangereux.

Classe de contamination de l'eau (Allemagne): WGK 1: Peu dangereux pour l'eau. (Auto classé selon le Règlement AwSV)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique.

Il n'a pas procédé à une évaluation de la sécurité chimique du produit.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS.

Texte complet des phrases H apparaissant dans la section 3:

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)



IT008L –DECAPANT L30

Version: 2

Date de révision: 07/08/2019

Page 14 de 15

Date d'impression: 18/09/2019

Codes de classification:

Eye Irrit. 2 : Irritation oculaire, Catégorie 2

Flam. Liq. 2 : Liquide inflammable, Catégorie 2

STOT SE 3 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles résultant d'une exposition unique, Catégorie 3

Modifications par rapport à la version précédente:

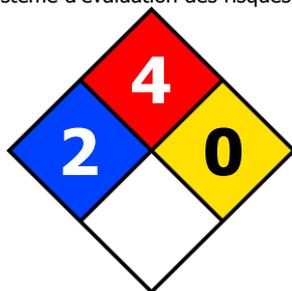
- Changement de classification de dangerosité (SECTION 2.1).
- Suppression de conseils de prudence/indications de danger/pictogrammes/phrases d'avertissement (SECTION 2.2).
- Ajout de conseils de prudence/indications de danger/pictogrammes/phrases d'avertissement (SECTION 2.2).
- Modifications des équipements de protection individuelle (SECTION 8.2).
- Modification des valeurs des propriétés physico-chimiques (SECTION 9).
- Modification de valeurs d'informations écologiques (SECTION 12.1).
- Ajouts de valeurs d'informations écologiques (SECTION 12.2).
- Ajouts de valeurs d'informations écologiques (SECTION 12.3).
- Modification de la classification ADR/IMDG/ICAO/IATA/RID (SECTION 14).
- Changements législatifs nationaux (SECTION 15.1).
- Ajouts abréviations et acronymes (SECTION 16).

Il est recommandé de suivre une formation basique sur la sécurité et l'hygiène au travail, pour pouvoir manipuler correctement le produit.

Informations sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) USA:

CAS No	Nom	Etat
67-64-1	acétone,propane-2-one,propanone	Inscrit14
78-93-3	butanone,méthyléthylcétone	Inscrit14

Système d'évaluation des risques NFPA 704:



Health hazard: 2 (Hazardous)

Flammability: 4 (Below 73°F)

Reactivity: 0 (Stable)

Abréviations et acronymes utilisés:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route.

AwSV: Règlement d'Installations pour la manipulation de substances dangereuses pour l'eau.

BCF: Factor de bioconcentration.

CEN: Comité européen de normalisation.

BOD: Demande biochimique en oxygène.

DMEL: Derived Minimal Effect Level (niveau avec effets secondaires minimums) Niveau d'exposition correspondant à un risque faible, ce risque doit être considéré comme le minimum tolérable.

DNEL: Derived No Effect Level, (niveau sans effets secondaires) niveau d'exposition à la substance en dessous duquel ne sont pas prévus d'effets défavorables.

EC50: Concentration efficace moyenne.

PPE: Équipements de protection individuelle.

IATA: Association Internationale de Transport Aérien.

OACI: Organisation de l'aviation civile internationale.

IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses.

LC50: Concentration létale, 50%.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)



IT008L –DECAPANT L30

Version: 2

Date de révision: 07/08/2019

Page 15 de 15

Date d'impression: 18/09/2019

LD50: Dose létale, 50%.
Log Pow: Logarithme du coefficient octanol-eau.
NOEC: Concentration sans effet observé.
PNEC: Predicted No Effect Concentration, (Concentration prévue sans effet) concentration de la substance en dessous de laquelle ne sont pas prévus d'effets défavorables dans le comportement environnemental.
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer.
WGK: Classes de danger lié à l'eau.

Principales références de la littérature et sources de données:

<http://eur-lex.europa.eu/homepage.html>

<http://echa.europa.eu/>

Règlement (UE) 2015/830.

Règlement (CE) No 1907/2006.

Règlement (UE) No 1272/2008.

Les informations contenues dans cette fiche de Sécurité ont été rédigées conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission.

L'information contenue dans cette Fiche de Données de Sécurité du Produit se base sur les connaissances actuelles relatives à ce produit ainsi que sur les lois nationales et européennes en vigueur, sachant que les conditions de travail de ses utilisateurs ne nous sont pas connues et échappent ainsi à notre contrôle. Le produit doit en aucun cas être utilisé à des fins autres que celles pour lesquelles il a été conçu et préparé, il ne peut être utilisé sans connaissance préalable et écrite des instructions relatives à son maniement. Il incombe à l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires afin de suivre et respecter les exigences prévues par la loi.